

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 21 mai 2012**

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 mai 2012, s'est réuni ce jour, lundi 21 mai 2012 à 20 heures, en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence du Maire en exercice, Georges SCHULER.

*Membres élus* : 27  
*Présents* : 19

*Membres en fonction* : 26  
*Absents : 7, dont procurations : 6*

**Membres présents :**

**Monsieur Georges SCHULER, Maire**

**Mesdames et Messieurs les Adjointes :**

Mme Christine REICHERT	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire	Présente
M. Max MONDON	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
Mme Michèle MEYER	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Absente excusée avec procuration à M. ECKART
M. Patrick ECKART	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
Mme Huguette ADRIAN	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Absente excusée avec procuration à M. KELLER
M. Julien KELLER	6 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent

**Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :**

1	M. Jean-Paul MAYER	Absent excusé avec procuration à Mme REICHERT
2	Mme Maryvonne JOACHIM	Présente
3	Mme Marcelle-Elisabeth KOEHLER	Présente
4	M. Norbert ANZENBERGER	Présent
5	M. Marcel BETETA	Présent
6	Mme Solange PONCELET	Présente
7	M. Claude BERGER	Absent non excusé
8	M. Valentin SCHIERER	Absent excusé avec procuration à Mme MARRET
9	Mme Françoise WURSTHORN	Présente
10	Mme Georgia SCHUTZ	Absente excusée avec procuration à M. SCHULER
11	Mme Mireille WINTZ	Présente
12	Mme Dominique DUTT	Présente
13	M. Eric MOINE	Présent
14	M. Eric WILLMANN	Présent
15	Mme Cécile BRONNER-APPOCHER	Présente
16	Mme Najet BOUKRIA	Présente
17	Mme Stéphanie MARRET	Présente
18	M. Thierry PAPERI	Absent excusé avec procuration à M. WILLMANN
19	M. Sébastien NARDUCCI	Présent

## **ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2012
2. Avis du Conseil Municipal sur la cession de parcelles de terrains situées au Sud du Fort Rapp, destinées à recevoir des « œillets superbes »
3. Délibération de principe autorisant le Maire à procéder à un placement de Trésorerie
4. Affaire du personnel
5. Demande d'acquisition d'une parcelle à détacher de la rue des Narcisses
6. Reconduction des rondes de surveillances estivales
7. Avenant n°3, lot plomberie, travaux école maternelle Hay
8. Résultat de la consultation d'entreprises pour les travaux d'éclairage public de l'avenue des Vosges
9. Prix du concours des maisons fleuries et des décorations de Noël
10. Avis du Conseil Municipal sur le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté Urbaine de Strasbourg
11. Allocation de subventions
  - à la section Handball du Club Sportif de Reichstett,
  - au Parc de la Maison Alsacienne pour la construction d'une clôture et d'un hangar à la Ferme Ebel (2 700 €),
  - à l'Association pour l'édification d'un monument à la mémoire des soldats du Bas-Rhin « morts pour la France » en Afrique du Nord
  - à l'Association Régionale « aide aux handicapés moteurs »
  - à l'Association Française des Sclérosés en Plaques

### **12. Divers**

---

#### **POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2012**

Transmis aux Conseillers Municipaux par voie électronique, il n'a fait l'objet d'aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

#### **POINT 2 : Avis du Conseil Municipal sur la cession de parcelles de terrains situées au Sud du Fort Rapp, destinées à recevoir des « œillets superbes »**

Le Maire donne les explications : « La suppression du passage à niveau n°6 aura un impact sur une espèce végétale protégée. Le Conseil Général propose de transférer cette espèce sur une parcelle qu'il devrait, pour ce faire, racheter à la Commune. La parcelle retenue se situe au Sud du Fort Rapp. ».

*Vu le courrier du Conseil Général en date du 25 avril 2012 ;*

*Vu le dossier relatif aux travaux de suppression du passage à niveau n°6 et notamment l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique ;*

*Considérant qu'il y a lieu de préserver une espèce protégée de fleurs, les « Œillets Superbes » ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*EMET un accord de principe à la vente de deux parcelles, propriétés de la Commune, cadastrées Section 26, N°234 de 23,37 ares et Section 26, N°745 de 54,52 ares, pour permettre le déplacement des fleurs de l'espèce protégée dite « Œillet Superbe », qui entrent dans l'emprise des travaux de suppression du passage à niveau n°6, vente qui pourra se faire sur la base de l'évaluation de la valeur vénale des parcelles par le Service des Domaines.*

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **POINT 3 : Délibération de principe autorisant le Maire à procéder à un placement de Trésorerie**

Monsieur KELLER explique ce point : « Suite à la vente de l'ancienne école maternelle Jardins, la Commune dispose d'avoirs en Trésorerie, qu'il conviendrait de placer en attendant d'en faire usage ». La loi autorise de placer ces fonds, à titre exceptionnel, auprès des services du Trésor public.

*Vu l'article L1618 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel " Les collectivités territoriales et les établissements publics entrant dans le champ défini à l'article L1618-1 peuvent déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour les fonds qui proviennent :*

- 1°) de libéralités ;*
- 2°) de l'aliénation d'un élément de leur patrimoine ;*
- 3°) d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou de l'établissement public ;*
- 4°) de recettes exceptionnelles dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat." ;*

*Considérant que la Commune a cédé l'école maternelle des « Jardins » et dispose de fonds importants en trésorerie ;*

*Considérant qu'il y a lieu de placer ces fonds disponibles en comptes à terme,*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

*AUTORISE le Maire à procéder à des placements de trésorerie pour des durées variables en fonction des disponibilités de fonds de trésorerie.*

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POINT 4 : Affaire du personnel**

Le Maire explique : « Afin de tenir compte de l'évolution de carrière possible d'un certain nombre d'agents méritants, il est proposé de modifier le tableau des effectifs et de convertir les grades et emplois suivants :

- Rédacteur en Rédacteur Principal,
- trois postes d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe en trois postes d'Adjoint Technique Territorial de 1ère classe au titre de l'ancienneté,
- Adjoint Technique Territorial de 1ère classe en Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe,
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe en Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe.
- Enfin, il convient de procéder au retrait de la délibération du 13 février 2012, transformant le poste de Brigadier en poste de Brigadier Chef Principal (nomination impossible pour un agent seul, il faut pour cela qu'il encadre d'autres agents)

*Vu le tableau des effectifs ;*

*Considérant qu'un certain nombre d'agents donnent satisfaction dans leur manière de servir et remplissent les conditions d'accès aux grades correspondants :*

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

***MODIFIE*** le tableau des effectifs comme suit :

- *Transformation d'un emploi de Rédacteur en Rédacteur Principal,*
- *Transformation de trois postes d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe en trois postes d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'ancienneté,*
- *Transformation d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe en Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe,*
- *Transformation d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe en Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe.*

***ADOpte A L'UNANIMITE***

*Vu la délibération du 13 février 2012, transformant le poste de Brigadier en poste de Brigadier Chef Principal ;*

*Considérant qu'aucun agent ne peut être nommé à ce grade s'il n'encadre pas d'autres agents et qu'en l'occurrence l'intéressé est seul à exercer ses fonctions de Policier à la Commune de Reichstett ;*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

***RETIRE sa délibération du 13 février 2012, par laquelle il avait créé le poste de Brigadier Chef Principal.***

***ADOpte A L'UNANIMITE***

**POINT 5 : Demande d'acquisition d'une parcelle à détacher de la rue des Narcisses**

Le propriétaire du 8b rue des Narcisses souhaiterait acquérir une petite parcelle de terrain, (environ 35 m<sup>2</sup>) propriété de la Commune, qui fait partie du domaine public communal, en voie de classement dans le domaine public communautaire. L'accord préalable du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser son arpentage, son déclassement et son intégration dans le domaine privé communal avant la cession.

*Vu la demande d'acquisition d'une portion de terrain à détacher de la parcelle cadastrée Section 12 N°445 (voirie communale) ;*

*Considérant qu'il convient de procéder initialement au déclassement de cette parcelle, qui fait partie du domaine public communal ;*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

***EMET un avis favorable à la cession de cette portion de terrain à détacher de la parcelle précitée et entame la procédure de déclassement correspondante, en vue de son intégration dans le domaine privé communal autorisant sa vente,***

***CHARGE le Maire d'entreprendre les démarches correspondantes pouvant aboutir à cette vente (arpentage, évaluation par le Service des Domaines, déclassement),***

***SOLLICITE l'assistance du Service de l'Information Géographique de la Communauté Urbaine de Strasbourg.***

***ADOpte A L'UNANIMITE***

**POINT 6 : Reconduction des rondes de surveillances estivales**

Le Maire informe le Conseil que « comme chaque année, il est proposé de s'attacher des services d'une société de surveillance, afin d'assurer la surveillance des bâtiments et installations communales ».

*Vu la consultation d'entreprises spécialisées dans le domaine de la surveillance ;*

*Considérant que, pendant la durée des vacances estivales, les installations communales méritent une surveillance renforcée (installations sportives, écoles, terrains de sports et de loisirs, baignade, etc.) ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**AUTORISE** le Maire à signer un contrat de surveillance des équipements précités pour la saison estivale 2012.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**POINT 7 : Avenant n°3, lot plomberie, travaux école maternelle Hay**

L'avenant n°1 pour les travaux de plomberie à l'école maternelle Hay comportait une erreur. Il convient de la rectifier en adoptant l'avenant n°3 pour ce lot.

Monsieur ECKART donne les explications techniques. Il souligne toutefois que cet avenant n'a aucune incidence sur le montant global des travaux.

*Vu la proposition d'avenant transmise par le maître d'œuvre pour le lot 14 : plomberie, sanitaire, assainissement ;*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré*

**ACCEPTE** l'avenant n° 3 pour un montant de 1 881,00 € HT, soit un montant total de 2 249,68 € TTC.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**POINT 8 : Résultat de la consultation d'entreprises pour les travaux d'éclairage public de l'avenue des Vosges**

Monsieur ECKART présente le point : « Après analyse des offres et renégociations, une entreprise a été retenue. On essaiera de solliciter des subventions de l'ADEME au titre des économies d'énergie en matière d'éclairage public. »

*Vu les différentes offres de prix parvenues en Mairie pour les travaux de rénovation de l'éclairage public de l'avenue des Vosges ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**AUTORISE** le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise la mieux-disante,

**SOLLICITE** une aide financière de la part de l'ADEME, du Conseil Général et du Conseil Régional.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**POINT 9 : Prix du concours des maisons fleuries et des décorations de Noël**

Comme chaque année, il convient que le Conseil Municipal approuve la liste des lauréats et des prix qui leur sont octroyés.

## PRIX DES MAISONS FLEURIES 2011

genre	Nom	Adresse	Catégorie	note	prix	valeur	cadeau
Mme M	KIEFFER Roland	2 rue du Col du Bonhomme	Maisons individuelles	20,0	excellence	70	bon d'achat
Mme M	DIEBOLD Robert	15 rue des Hirondelles	Maisons individuelles	18,8	excellence	70	bon d'achat
Mme M	SCHNEIDER Richard	7 rue des Glaieuls	Maisons individuelles	16,5	rose d'or	100	rose d'or
Mme M	STURM Alain	14 rue du Gal De Gaulle	Maisons individuelles	16,3	excellence	70	bon d'achat
Mme	ANDRES Marlène	24 rue du Canal	Maisons individuelles	15,8	1er prix	45	bon d'achat
Mme M	SCHOEFFTER Charles	5 rue du Markstein	Maisons individuelles	15,0	1er prix	45	bon d'achat
Mme	EBEL Violette	11 rue Edouard Grieg	Maisons individuelles	15,0	1er prix	45	bon d'achat
Mme M	OSTERTAG Patrick	41 rue du Canal	Maisons individuelles	14,7	2ème prix	40	bon d'achat
Mme M	BLAISON René	11 rue du Donon	Maisons individuelles	14,7	2ème prix	40	bon d'achat
Mme M	DENU Gérard	10 rue des Roses	Maisons individuelles	14,5	2ème prix	40	bon d'achat
Mme M	SIMEONI Santo	14 rue du Donon	Maisons individuelles	14,5	2ème prix	40	bon d'achat
Mme	GRADT Marlène	29 rue du Canal	Maisons individuelles	14,5	2ème prix	40	bon d'achat
Mme M	BOSTAETTER Charles	21 rue de Lorraine	Maisons individuelles	14,3	3ème prix	30	bon d'achat
Mme M	NIESS Marcel	14 rue des Mésanges	Maisons individuelles	14,0	3ème prix	30	bon d'achat
Mme M	STREITH Jean-Paul	6 rue du Grand Ballon	Maisons individuelles	13,8	3ème prix	30	bon d'achat
Mme M	ECKERT Cyrille	26 rue du Haut Barr	Maisons individuelles	13,7	3ème prix	30	bon d'achat
Mme	REINBOLT Christiane	51 rue du Gal de Gaulle	Maisons individuelles	13,7	3ème prix	30	bon d'achat
Mme	GEORGER Marie-Thérèse	38 rue Courbée	Maisons individuelles	13,5	3ème prix	30	bon d'achat
Mme M	DENAIN Francis	2 rue du Brézouard	Maisons individuelles	13,3	3ème prix	30	bon d'achat
Mme M	MROZ Félix	16 rue du Canal	Maisons individuelles	13,2	3ème prix	30	bon d'achat
Mme M	MARING Charles	63 rue du Gal De Gaulle	Maisons individuelles	13,2	3ème prix	30	bon d'achat
Mme M	GUNTNER Charles	4 rue du Climont	Maisons individuelles	13,0	3ème prix	30	bon d'achat
Mme M	KAPPLER Roland	21 avenue des Vosges	Maisons individuelles	12,7	remarqué	15	arrangement
Mme	GABER Cathie	9 rue Frédéric Chopin	Maisons individuelles	12,5	remarqué	15	arrangement
Mme M	HAMANN Hervé	24 rue Claude Debussy	Maisons individuelles	12,5	remarqué	15	arrangement
Mme M	GOTTAR François	39 avenue d' Alsace	Maisons individuelles	11,5	remarqué	15	arrangement
Mme M	DIEBOLD André	21 rue de Mundolsheim	Maisons individuelles	11,5	remarqué	15	arrangement
Mme M	BORDISSER Eugène	7A rue de Mundolsheim	Maisons individuelles	11,2	remarqué	15	arrangement
Mme M	HILMARCHEUR Jean-Pierre	17 rue du Champ du Feu	Maisons individuelles	11,0	remarqué	15	arrangement
Mme M	BASTIAN Fernand	13 rue de Lorraine	Maisons individuelles	10,8	remarqué	15	arrangement
Mme M	URBAN Robert	4 rue du Viel Armand	Maisons individuelles	10,0	remarqué	15	arrangement
Mme M	FAZI Franco	4 rue Claude Debussy	Maisons individuelles	8,3	remarqué	15	arrangement
Mme M	OSTERTAG Siegfried	16 rue du Haut Barr	Maisons jumelées	17,2	excellence	40	bon d'achat
Mme M	SZCZEPANSKI Edmond	2B rue du Markstein	Maisons jumelées	15,5	1er prix	35	bon d'achat
Mme M	DE SOUZA David	9B rue de l' Ill	Maisons jumelées	15,3	1er prix	35	bon d'achat
Mme	MANGOLD Karin	2G rue du Markstein	Maisons jumelées	14,8	2ème prix	30	bon d'achat
Mme M	DE CASTRO Antonio	3F rue de la Bruche	Maisons jumelées	12,7	3ème prix	25	bon d'achat
Mme	LE GALL Odette	2C rue du Markstein	Maisons jumelées	12,2	3ème prix	25	bon d'achat
Mme M	NETT Pascal	16 rue de la Moder	Maisons jumelées	12,0	remarqué	15	arrangement
Mme M	DELATTRE Bernard	8 place de l' Ecluse	Maisons jumelées	11,7	remarqué	15	arrangement
Mme	SCHIED Véronique	3B rue de la Bruche	Maisons jumelées	11,5	remarqué	15	arrangement
Mme	MERIGAUD Fanny	9 rue du Vieil Armand	Balcons	15,0	excellence	60	bon d'achat
Mme M	KLING Victor	7C rue de l' Ill	Balcons	14,8	1er prix	35	bon d'achat
Mme M	KLUGHERTZ Dominique	50 rue du Gal De Gaulle	Balcons	13,2	2ème prix	25	bon d'achat
Mme	SCHOEFOLT Francine	1A rue des Muguets	Balcons	13,0	2ème prix	25	bon d'achat
Mme M	SCHMITT Daniel	1A rue des Muguets	Balcons	13,0	2ème prix	25	bon d'achat
Mme	JANICZECK Christine	1B rue des Muguets	Balcons	12,3	3ème prix	20	bon d'achat
Mme M	HECHLER Jean	8 rue du Brézouard	Balcons	12,2	3ème prix	20	bon d'achat
Mme M	UFFLER	21 rue Claude Debussy	Balcons	11,7	remarqué	15	arrangement
Mme	MULLER Martine	2C rue des Muguets	Balcons	10,8	remarqué	15	arrangement
Mme M	HUBER Jean-Pierre	20 avenue des Vosges	Balcons	10,8	remarqué	15	arrangement
Mme	HEYMES Jeanne	7 rue de la Wantzenau	Arrosage		arrosage	15	arrangement
Mme	KAST Claire	35 rue du Gal de Gaulle	Arrosage		arrosage	15	arrangement
Mme M.	NEFF Gérard	13 rue des Primevères	Arrosage		arrosage	15	arrangement
Mme	MILENKOVIC Martine	rue de la Croix	Arrosage		arrosage	15	arrangement

## PRIX DES DECORS DE NOEL 2011

genre	Nom	Adresse	Catégorie	note	prix	valeur	cadeau
Mme M.	KLEIN François	2 rue du Grand Ballon	Maisons individuelles	17,7	excellence	60	bon d'achat
Mme M.	BRAUN Charles	15 rue du Gal De Gaulle	Maisons individuelles	17,4	excellence	60	bon d'achat
Mme M.	GILLIG Patrick	26 rue du Gal Leclerc	Maisons individuelles	17,3	excellence	60	bon d'achat
Mme M.	MESSER Roger	35 rue du Canal	Maisons individuelles	15,2	1er prix	45	bon d'achat
Mme M.	ENGELMANN Yves	7 rue du Mont St Odile	Maisons individuelles	13,5	2ème prix	35	bon d'achat
Mme	FREY Patrice	6 rue du Mont St Odile	Maisons individuelles	13,2	2ème prix	35	bon d'achat
Mme M.	BUCHER Claude	5 rue du Canal	Maisons individuelles	13,2	2ème prix	35	bon d'achat
Mme M.	STURM Alain	14 rue du Gal De Gaulle	Maisons individuelles	13	2ème prix	35	bon d'achat
Mme	GRADT Marlène	29 rue du Canal	Maisons individuelles	12,3	3ème prix	25	bon d'achat
Mme M.	OSTER Fernand	7 rue des Jardins	Maisons individuelles	11,8	3ème prix	25	bon d'achat
Mme M.	DIEBOLD Robert	15 rue des Hirondelles	Maisons individuelles	11,3	3ème prix	25	bon d'achat
Mme M.	MAHLER Bernard	17 avenue des Vosges	Maisons individuelles	11,3	3ème prix	25	bon d'achat
Mme M.	SCHWARTZ Marc	2 rue du Gal De Gaulle	Maisons individuelles	11,1	3ème prix	25	bon d'achat
Mme M.	FELTEN René	18 rue des Mésanges	Maisons individuelles	9,5	remarqué	15	arrangement
Mme M.	DIEBOLD André	21 rue de Mundolsheim	Maisons individuelles	8,4	remarqué	15	arrangement
Mme M.	CIASULLO Angelo	4 rue des Glaieuls	Maisons individuelles	7,1	remarqué	15	arrangement
Mme M.	URBAN Robert	4 rue du Vieil Armand	Maisons individuelles	6,5	remarqué	15	arrangement
Mr	OSTER Laurent	5 rue des Jardins	Maisons individuelles	6,1	remarqué	15	arrangement
Mme M.	OSTERTAG Siegfried	16 rue du Haut Barr	Maisons jumelées	13,2	1er prix	40	bon d'achat
Mme M.	DELATTRE Bernard	8 place de l' Ecluse	Maisons jumelées	10	2ème prix	30	bon d'achat
Mme M.	NETT Pascal	16 rue de la Moder	Maisons jumelées	8,9	3ème prix	25	bon d'achat
Mme M.	DE CASTRO Antonio	3F rue de la Bruche	Maisons jumelées	6,9	remarqué	15	arrangement
Mme	FROEHLY Aline	19A rue Kloeck	Balcons	10,1	1er prix	40	bon d'achat
Mme	DJILLALI Louise	3 rue du Col du Bonhomme	Balcons	9,5	2ème prix	30	bon d'achat
Mme M.	SCHMITT Daniel	1A rue des Muguets	Balcons	8,2	3ème prix	25	bon d'achat
PATISSERIE	HEITZ	rue Gal de Gaulle	Commerce		commerce	15	arrangement
HOTEL	L'ETRIER	rue Gal de Gaulle	Commerce		commerce	15	arrangement
HOTEL	AIGLE D'OR	rue de la Wantzenau	Commerce		commerce	15	arrangement
BOULANGERIE	HAUCK	rue de la Wantzenau	Commerce		commerce	15	arrangement
RESTAURANT	AUX P'TITS OIGNONS	rue de la Wantzenau	Commerce		commerce	15	arrangement
	PRESSING	rue du Général Leclerc	Commerce		commerce	15	arrangement



Monsieur ECKART tient à remercier tous les membres de la Commission.

*Vu la liste des lauréats au concours des maisons fleuries et décorations de Noël ;*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

***ATTRIBUE*** les prix suivants aux lauréats selon les listes jointes.

***ADOPTE A L'UNANIMITE***

**POINT 10 : Avis du Conseil Municipal sur le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté Urbaine de Strasbourg**

Le projet de Plan de Déplacements Urbains de la Communauté Urbaine de Strasbourg est soumis au Conseil Municipal pour avis. Présenté en Commission Plénière par le Maire, il est disponible sous format numérique sur simple demande.

Le Maire estime que la Commune mériterait un peu plus de considération. Au lieu de simplement envisager de déplacer le terminus de quelques mètres, il serait plus opportun d'envisager le prolongement de la ligne de bus jusqu'au Nord de la Commune.

Monsieur ECKART considère que le déclassement de la route départementale 63 serait une excellente chose.

Le Maire souligne que cette question est de la compétence du Conseil Général ou éventuellement de la compétence de l'agglomération d'ici quelque temps.

*Vu la délibération du Conseil de Communauté du 27 janvier 2012, arrêtant le Plan de Déplacements Urbains (PDU) conformément à l'article L1214-15 du Code des Transports et à l'article 28-2 de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 ;*

*Vu le projet de PDU transmis par les services de la Communauté Urbaine de Strasbourg ;*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

***EMET*** un avis défavorable,

***CONSIDERE*** que ce document n'envisage d'apporter que de faibles améliorations de la desserte de Reichstett en matière de transports en commun et de liaisons cyclables pour les communes du Nord-Est de la 2<sup>ème</sup> couronne,

***DEMANDE*** que la Communauté Urbaine de Strasbourg amende son plan de déplacements urbains du Nord de l'agglomération strasbourgeoise, afin de favoriser les déplacements Est-Ouest, et de compléter le réseau de pistes cyclables, afin de permettre notamment la liaison entre la gare Tram-Train de Hoenheim, la Commune de Reichstett et ses zones d'activités,

*DEMANDE que la Communauté Urbaine de Strasbourg tiennne compte également de la problématique de la Route Départementale 63 au Nord de Reichstett, dont il est nécessaire d'envisager à terme le déclassement en boulevard urbain, et surtout dans un premier temps la réduction du trafic de transit de poids lourds pour permettre une urbanisation des zones Nord de la Commune.*

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**POINT 11 : Allocation de subventions**

- **A la section Handball du Club Sportif de Reichstett**

Madame JOACHIM précise que les aides sont alignées sur l'aide accordée par le Conseil Général. Etant donné que seules les équipes féminines jouent en niveau national, les subventions allouées sont moindres.

*Vu la demande de subvention exceptionnelle pour les équipes évoluant en Championnat de France pour la saison 2011/2012 ;*

*Considérant que le Conseil Général accordera une aide de 12 334,80 € ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**ACCORDE** une aide exceptionnelle « sports de haut niveau » pour la saison 2011/2012 de 12 334,80 €, montant équivalent à l'aide accordée par le Conseil Général.

**ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR**

*Ne participent pas au vote : Madame Maryvonne JOACHIM et Monsieur Georges SCHULER, en raison de leurs responsabilités associatives au sein du Club Sportif de Reichstett.*

- **Au Parc de la Maison Alsacienne pour la construction d'une clôture et d'un hangar à la Ferme Ebel (2 700 €)**

Monsieur ECKART rappelle que le Conseil Général n'accorde une aide que si la Commune en attribue aussi.

*Vu la demande de subvention faite par l'Association du Parc de la Maison Alsacienne, pour les travaux qu'elle envisage d'entreprendre sur le site ;*

*Considérant que le Conseil Général conditionne le versement d'une subvention à l'octroi d'une aide financière par la Commune ;*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

**ACCORDE** une subvention de 2 700 € à l'Association du Parc de la Maison Alsacienne, à charge pour celle-ci de présenter le décompte de dépenses effectuées à l'issue des travaux, sur demande des services municipaux.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

*Vu les demandes de subventions parvenues en Mairie.*

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

**ATTRIBUE** les subventions suivantes :

- à l'Association pour l'édification d'un monument à la mémoire des soldats du Bas-Rhin « morts pour la France » en Afrique du Nord : 100 € ,
- à l'Association Régionale « aide aux handicapés moteurs ». Deux enfants de Reichstett sont pris en charge par cette association (aide équivalente à celle accordée en 2011) : 500 €,
- à l'Association Française des Sclérosés en Plaques : 100 €.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POINT 12 : Divers : Informations**

1. **Communication à propos du dossier de fermeture ou reprise des installations de la raffinerie** : le 5 juin : nouvel examen du dossier par le Tribunal de Grande Instance à propos l'éventuelle liquidation. Trois repreneurs sont déclarés pour chacune des parties. On espère que ce dossier aboutisse. Il faudra certainement un jour se poser la question du devenir de la forêt.
2. **Deuxième communication** : problèmes de nuisances suite à la location de la salle des fêtes. Deux récentes locations (jeudi et samedi derniers) ont engendré trop de nuisances, allant jusqu'à un tir de feu d'artifice. Le Maire fait part de sa décision : « la salle des fêtes ne sera plus louée aux particuliers ». Aucune autorisation n'avait évidemment été donnée pour un quelconque tir de feu d'artifice.

*Séance levée à 21 H 30*